

Procès-verbal du Conseil Communautaire Jeudi 14 avril 2022 à 19H30

Le Conseil Communautaire des Quatre Vallées s'est réuni le jeudi 24 mars 2022 à 19h30, à la salle René LARCHERON à Ferrières-en-Gâtinais, avec le respect de la distanciation et des gestes barrières.

Date de convocation au Conseil de Communauté : 08/04/2022

M. LARCHERON remercie les membres présents et procède à l'appel des délégués communautaires. Le quorum est atteint.

Les Communes sont représentées par leurs délégués.

Présents : M. Jean-Luc D'HAEGER, M. Jean-Claude DELLION, M. Jean-Louis VERCRUYSEN, M. Daniel CONSTANT, Mme Isabelle MARTIN, M. Joël LELIEVRE, M. Didier GIBAUT, Mme Sophie VRAI, Mme Delphine PELET, M. Daniel FRISH, Mme Sylvie DE KILKHEN, M. Gérard LARCHERON, Mme Muriel CHAUVOT, M. Jacques DUCHEMIN, Mme Nadia DERRADJI, M. Philippe FOURCAULT, Mme Nadia MARTIN, Mme Marie-José THOMAS, M. Pascal DROUIN, M. Rémi DURAND, M. Claude MADEC-CLEÏ, M. Daniel MARIA, M. Éric BUTTET, Mme Céline FARNAUVAULT (suppléante de M. Joël FACY), M. Pascal DE TEMMERMAN, Mme Hélène DHAMS, M. Sébastien DEQUATRE, M. Jacques HUC, Mme Céline GADOIS, M. Claude LELIEVRE, Mme Chantal LAMIGE-ROCHE.

Absents excusés et représentés : Mme Françoise BERNARD a donné pouvoir à M. Daniel CONSTANT, M. Jean BERTHAUD a donné pouvoir à Mme Sylvie DE KILKHEN, M. Guy DUSOULIER a donné pouvoir à Mme Sophie VRAI, Mme Angélique LEROY a donné pouvoir à Mme Delphine PELET, M. Jean-François ACERRA a donné pouvoir à M. Daniel FRISH, M. Alain BEAUNIER a donné pouvoir à Mme Muriel CHAUVOT, Mme Evelyne LEFEUVRE a donné pouvoir à M. Philippe FOURCAULT, M. Eric CAILLARD a donné pouvoir à Mme Nadia MARTIN, Mme Christine CREUZET a donné pouvoir à M. Pascal DROUIN, Mme Bernadette PERON a donné pouvoir à Mme Hélène DHAMS, M. Michel HARANG a donné pouvoir à Mr Pascal DE TEMMERMAN

Absents excusés : Mme Sylvie COSTA, M. Frédéric NERAUD, Mme Nathalie ROUX, Mme Françoise WOHRLE.

Mme Hélène DHAMS est élue secrétaire de séance.

En exercice : 46

Présents : 31

Absents : 4

Pouvoirs : 11

Votants : 42

Assistaient à la réunion :

Pour le personnel de la CC4V, Mme Aude BRUZI, service urbanisme et Mme Aurélie GOUSSET, secrétariat.

I. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1. URBANISME

A. DELEGATION DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE NARGIS (CC/2022/04/01)

VU les articles L210-1, L211-2, L213-3, L300-1, L324-1 du Code de l'urbanisme ;

VU les statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France ;

VU le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France et notamment son article II-4.2 ;

VU la délibération du Conseil municipal de NARGIS en date du 8 avril 2022 sollicitant auprès de la CC4V la délégation du droit de préemption urbain à l'EPFLI Foncier Cœur de France à l'occasion de la réception de la déclaration d'intention d'aliéner ci-après mentionnée ;

VU le Plan Local d'Urbanisme communal de Nargis ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 14 février 2014, exécutoire le 21 février 2014, instituant le droit de préemption urbain ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 avril 2016, portant transfert au conseil communautaire de la C.C.4.V de la compétence « Plan local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au titre de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire » et emportant transfert de la compétence Droit de préemption urbain ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2016, exécutoire le 21 décembre 2016, portant délégation du droit de préemption urbain à la Commune,

VU la délibération du Conseil communautaire par délibération en date du 10 juillet 2020, exécutoire le 17 juillet 2020 portant délégation du droit de préemption urbain à la commune;

VU la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) déposée le 24 février 2022 sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme, enregistrée numéro 045222 22 00006 portant sur les biens immobiliers situés rue des Bois de Vaux à Nargis, cadastrés section AD numéro 64 et 65 pour une contenance totale de 2737 m² ;

CONSIDERANT que l'article L213-3 du Code de l'urbanisme autorise l'EPCI titulaire du droit de préemption urbain à déléguer son droit aux communes, mais que ces dispositions ne permettent pas en revanche au bénéficiaire de cette délégation de déléguer à son tour l'exercice du droit de préemption ;

CONSIDERANT l'intérêt de constituer une réserve foncière pour le projet de requalification de la voirie de la rue des Bois de Vaux qui se réalisera en plusieurs tronçons et notamment pour l'élargissement de la voie sur l'emprise du terrain bâti objet de la DIA ;

CONSIDERANT que la grange construite en limite de propriété et de la voirie communale empêche la création d'un trottoir et qu'il y a lieu de la démolir pour sécuriser et permettre l'aménagement de circulations douces entre les différents secteurs d'habitats et d'équipements de la commune en créant des liaisons avec les cheminements existants, et répondant à l'objectif du PADD axe 4 améliorer le cadre de vie ;

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **REPREND** l'exercice du droit de préemption urbain sur l'emprise objet de la DIA susmentionnée, permettant de redonner la capacité juridique à la CC4V de déléguer le DPU pour cette occasion,

- **DELEGUE** l'exercice du droit de préemption urbain à l'EPFLI Foncier Coeur de France à l'occasion de l'aliénation des biens immobiliers objets de la Déclaration d'Intention d'Aliéner susvisée, situés rue des Bois de Vaux à Nargis, cadastrés section AD numéro 64 et 65 pour une contenance totale de 2737 m² dans le cadre du projet communal de requalification de la voirie de la rue des Bois de Vaux,
- **DONNE** un avis favorable à l'opération.

Remarques :

M. DE TEMMERMAN indique que les parcelles se situent Rue des Bois de Vaux à Nargis, il indique qu'il y a un rétrécissement de la voirie dû à une grange qui empiète sur la voie publique. Depuis longtemps, la commune espérait acquérir ces parcelles, ces parcelles sont actuellement en vente. La commune souhaite exercer son droit de préemption pour récupérer ces parcelles et les revendre par la suite en 2 lots à bâtir et refaire l'accotement.

M. DE TEMMERNAN indique que la commune a fait appel à l'EPFLI pour acquérir les parcelles. La division du terrain en 2 parcelles ainsi que la démolition de la grange seront à la charge de l'EPFLI.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 41

2. AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES À DÉLIBÉRATION – Information du Conseil

A. Décisions prises en application de l'Article L. 5211-10 du CGCT : Délégations au Président par le Conseil Communautaire

22/ 23 du 23 février 2022	Convention avec GRDF pour les travaux de déplacement d'ouvrage de distribution de gaz sur la route forestière de l'Eco Parc
22/ 24 du 8 mars 2022	Attribution du marché aménagement de la voie d'accès au stade de Dordives à SAS VAUVELLE pour 76 149,50 € HT soit 91 379,40 € TTC
22/25 du 11 mars 2022	Contrat d'assurance dommage aux biens, avenant 1 pour ajout superficie. Nouveau montant 5 920.41 € HT soit 6412.47 € TTC
22/26 du 31 mars 2022	Remboursement par Groupama pour le sinistre à piscine Corbeilles
22/27 du 4 avril 2022	Marché dojo Avenant de moins-value avec DRU de 16 686 € HT soit 20 023.92 € TTC
22/28 du 4 avril 2022	Marché dojo Avenant de plus-value avec BETHOUL de 6420.38 € HT soit 7 704.46 € TTC
22/29 du 4 avril 2022	Marché dojo Avenant de plus-value avec ART CA VIC de 3310.78 € HT soit 3 972.94 € TTC

3. TRAVAUX DES COMMISSIONS

- 1) Actions Sociales, Santé, Maison de santé – Mme Evelyne LEFEUVRE
- 2) Développement Economique & Commerce – M. Rémi DURAND
- 3) Finances – Mme Muriel CHAUVOT

La commission aura lieu le 2 mai avec pour ordre du jour

- ✓ Etats sur la situation budgétaire CC4V
- ✓ Examen des demandes de subventions « Sportives » et « Action sociale »
- ✓ Conventions compétences sportives : remboursement des heures d'intervention des services techniques sur les équipements sportifs
- ✓ Examen des tarifs « séjours » Enfance Jeunesse
- ✓ Etude des demandes de fonds de concours

Mme Chauvot est surprise par rapport à l'examen des demandes de subvention, elle indique que le montant des subventions avait été vu lors de la dernière commission action sportive et acté lors du vote du budget. Elle indique que les demandes de subvention tardives ne peuvent être prises en compte et rajouter dans le budget.

- 4) Environnement, Mobilité, Transition écologique – M. Jean BERTHAUD
- 5) Communication, Tourisme, Culture et Patrimoine – Mme Hélène DHAMS
- Culture et Patrimoine – M. Philippe FOURCAULT (conseiller délégué)
- 6) Bâtiments, Travaux – M. Pascal DROUIN

M. Larcheron indique que l'inauguration du dojo aura lieu le 10 juin à 18h.

M. Drouin indique que les dernières réserves doivent être levés la semaine du 24 avril.

- 7) Aménagement de l'espace, Urbanisme – Mme Sylvie COSTA
- 8) Voiries, Réseaux – M. Joël LELIEVRE
- 9) Action Enfance Jeunesse – M. Claude MADEC-CLEÏ
- 10) Eau & assainissement – M. Jean-Louis VERCRUYSEN
- 11) Actions sportives – M. Guy DUSOULIER

Mme VRAI lit une note de M. DUSOULIER.

La commission aura lieu le 25 avril avec pour ordre du jour :

- ✓ Mise à jour du tableau des subventions aux associations sportives
- ✓ Point sur les piscines
- ✓ Point sur la rénovation des vestiaires du stade de Ferrières

Ouverture de la piscine de Ferrières le dimanche : environs 30 entrées chaque dimanche, il est prévu une nocturne par semaine pendant les vacances d'été

Une réunion de travail avec le club nautique de Corbeilles est prévue pour voir les modifications de fonctionnement en vue de l'ouverture prévu le dimanche en septembre.

Réunion de travail avec l'ESG Foot pour lister les besoins au stade de Ferrières.

4. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A. RAPPEL DES PROCHAINES RÉUNIONS DE BUREAU ET CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

- ❖ **Lundi 9 mai 2022 à 14h30 : Bureau**
- ❖ **Mardi 17 mai 2022 à 19h30 : Conseil Communautaire**

Fin de la séance a 19h45.